

**L'impact de la vague verte sur
L'immobilier en Région de Bruxelles-Capitale**

**Le Cadre réglementaire
dans l'Accord de Gouvernement**

Evelyne Huytebroeck

Ministre bruxelloise de l'Environnement, de l'Energie et de la Rénovation

2004 Ë 2009

la construction durable à Bruxelles

2004 : la question du bâtiment durable est inexistante

2006 : premier bâtiment passif : Blaton

2007 ó 2008 (2009) : Appel à projets « bâtiments exemplaires »

2008 ó Entrée en vigueur de l'ordonnance PEB --> bâtiment soumis à PU

Le marché a démontré sa capacité à embrasser des ambitions fortes

2009 ó 2014 : on change d'échelle

Appel à projet
Bâtiments exemplaires
2007 - 2008

- > 76 projets - 205.000 m²
- > tous les types de bâtiment, neuf et rénovation
- 40.000 m² passif ó 165.000 m² basse à très basse énergie
- gestion de l'eau
- matériaux écologiques
- énergies renouvelables
- confort et santé
- intégration au territoire

→ Surcoût nettement moins élevé qu'attendu

**Expérience et expertise
unique en Belgique**

2009 Æ 2014

L'urgence se fait sentir

Urgence climatique

Energie de plus en plus chère et rare

Poursuite de la politique de stimulation :

- Appel à projets « Bâtiments exemplaires »
- Critères de durabilité pour :
 - les contrats de quartier
 - la SDRB
 - le logement social
 - les quartiers en développement

É Développement d'un Label Construction durable

Des pouvoirs publics exemplaires

É Standard passif et basse énergie dès 2010 (bâtiment IBGE ó T&T)

2009 Æ 2014

L'urgence se fait sentir

Poursuite de la politique réglementaire

Émise en òuvre de l'ordonnance PEB

ÉCertification des bâtiments soumis à transaction (location ó vente)

ÉLogement : 2010

Ébureau : 2010 ? (méthode belge harmonisée ?)

Épréparation à des ambitions plus fortes en 2015

Éstandard passif pour les constructions neuves

Étrès basse énergie pour les rénovations lourdes

2009 Æ 2014

L'Urgence se fait sentir

Stimuler les économies d'énergie rentables

Éaudit obligatoire pour les bâtiments (hors logement) > 3.500 m² lors du renouvellement du permis d'environnement

ÉPLAGE pour les propriétaires de plus de 300.000 m² (hors logement)
-> surtout public (État fédéral, l'Union européenne, les communautés et régions,
í)

- Écadastre énergétique des bâtiments
- Écomptabilité énergétique
- Éorganisation autour de la gestion de l'énergie
- Éidentifier les améliorations rentables
- Émise en òuvre du potentiel

PLAGE déjà mis en òuvre auprès de 15 communes, 7 hôpitaux, les réseaux scolaires
→ **Les meilleurs ont déjà atteint -20 %**